



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 22 février 2023

HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE LES AIDES AUX TPE ET AUX PME TOUJOURS ACCESSIBLES

Le préfet de la Moselle et le directeur départemental des finances publiques rappellent que les aides mises en place par le Gouvernement pour compenser la hausse des prix de l'énergie pour les entreprises de moins de 10 salariés (TPE) et celles de moins de 250 salariés (PME) demeurent mobilisables.

Aides pour les TPE

Les très petites entreprises, à savoir les entreprises de moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2 millions d'euros, peuvent bénéficier des dispositifs suivants :

- le bouclier tarifaire ;
- les tarifs plafonnés ;
- l'amortisseur électricité ;
- le guichet d'aide au paiement des factures d'énergie.

Aides pour les PME

Les petites et moyennes entreprises, soit les entreprises de moins de 250 salariés ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 250 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros, peuvent solliciter :

- l'amortisseur électricité ;
- le guichet d'aide au paiement des factures d'énergie.

Pour bénéficier de ces aides de l'État, les entreprises doivent dès que possible prendre l'attache de leur fournisseur d'électricité.

Le détail des mesures, les conditions d'éligibilité ainsi que l'attestation à télécharger sont consultables sur : www.economie.gouv.fr/entreprises/tpe-pme-aides-hausse-prix-energie

Pour bénéficier du guichet d'aide gaz/électricité : la demande doit être adressée auprès du guichet dédié depuis son espace professionnel sur le site : www.impots.gouv.fr

Pour aider les entreprises mosellanes en situation de fragilité financière et les guider dans les dispositifs d'aides à solliciter, la conseillère départementale à la sortie de crise, Madame Diane Gondolff est à leur écoute :

03 87 38 67 21 – 06 29 38 36 68 - codefi.ccsf57@dgfip.finances.gouv.fr

La préfecture de la Moselle et la direction départementale des Finances publiques poursuivent leur forte mobilisation pour que ces aides de l'État bénéficient au plus grand nombre d'entreprises et incitent tous les professionnels à se signaler auprès de leur fournisseur d'énergie.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet

Service départemental de la
communication interministérielle